

## "La C.E.C.A. lance un nouveau programme de logements ouvriers" dans Communauté européenne (Avril 1961)

**Légende:** En avril 1961, le mensuel Communauté européenne annonce le lancement par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du quatrième programme de logements ouvriers.

**Source:** Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François. Avril - Mai 1961, n° 4-5; 5e année. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes. "La C.E.C.A. lance un nouveau programme de logements ouvriers", p. 2.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_c\\_e\\_c\\_a\\_lance\\_un\\_nouveau\\_programme\\_de\\_logements\\_ouvriers\\_dans\\_communaute\\_europeenne\\_avril\\_1961-fr-b4d00dfc-63ca-48bd-892f-9e76a1adca28.html](http://www.cvce.eu/obj/la_c_e_c_a_lance_un_nouveau_programme_de_logements_ouvriers_dans_communaute_europeenne_avril_1961-fr-b4d00dfc-63ca-48bd-892f-9e76a1adca28.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/01/2015

## La C.E.C.A. lance un nouveau programme de logements ouvriers

**Près de 57 000 nouveaux logements en 1962**

**La Haute Autorité remettra au prochain Conseil de Ministres de la C.E.C.A. un mémorandum relatif au quatrième programme de construction de logements ouvriers qui vient d'être décidé.**

La Haute Autorité affectera quinze millions de dollars au financement de ce programme, prélevés sur la réserve spéciale, c'est-à-dire sur les intérêts du prélèvement. Ajoutés aux capitaux qui pourront être trouvés sur les marchés nationaux, ces crédits doivent permettre d'affecter environ **45 millions de dollars à la construction de 5 000 logements en 1961 et 1962.**

Les commissions nationales et régionales instituées pour conseiller la Haute Autorité dans la répartition des prêts seront réunies et consultées sur la désignation des maîtres d'œuvres et des bénéficiaires des logements.

Les objectifs de ce quatrième programme sont de remplacer les baraquements et logements de fortune, de faciliter la réinstallation des mineurs, de remédier à la pénurie de logements qui subsiste pour des raisons sociales, par exemple pour des travailleurs éloignés de leur travail ou séparés de leur famille.

**Au 1er janvier 1961, les programmes en cours portaient sur 51 783 logements dont 34 946 étaient terminés, 12 041 étaient en construction, et 4 796 en préparation de construction. A la même date, les fonds engagés par la Haute Autorité, provenant de ressources propres, d'emprunts C.E.C.A. et du marché des capitaux des différents pays, représentaient la contre-valeur de 91,8 millions de dollars.**